

■ rébellion

Bagarre au tribunal : quatre à six mois ferme

L'audience du tribunal correctionnel de Draguignan avait été marquée le 26 février dernier, par de violents incidents dans le box, entre les prévenus et l'escorte de police, lors de l'annonce du délibéré condamnant quatre jeunes Lorguals à des peines de prison ferme.

Pour cette rébellion en réunion, trois d'entre eux ont à nouveau comparu vendredi dernier dans des conditions de sécurité exceptionnelles, le tribunal ayant ordonné le huis clos, en présence d'un dispositif policier renforcé.

Des rebelles repentis

Pour ce nouveau rendez-vous judiciaire Luc Edouard, 21 ans, son frère Sébastien, 18 ans, et Farouck Blocquel, 19 ans, ont fait preuve d'un calme olympien. Le premier a été condamné à six mois de prison ferme, et les deux autres à quatre mois ferme. Luc Edouard, qui du haut de ses quatorze condamnations et avec sa stature imposante apparaît comme le caïd de la bande, avait choisi pour

l'occasion un tee-shirt de circonstance. On pouvait y lire : " Rebelius for the Monarchy ". Tout un programme. Il avait cependant décidé de faire profil bas, reconnaissant s'être violemment rebellé contre les policiers qui avaient voulu faire sortir les condamnés du box, alors que leurs familles se précipitaient pour les embrasser. Il a également convenu avoir proféré de graves menaces envers un policier, mais - *sous le coup de la colère et sans penser à les appliquer* -.

Sébastien Edouard niait quant à lui les faits, expliquant qu'on l'avait tiré trop fort dans l'escalier des geôles et qu'il avait - *envoyé les mains pour ne pas me faire mal* -.

Quant à Farouck Blocquel, il était de plus poursuivi pour le vol... de la casquette d'un policier, que l'on a retrouvée sur lui à son retour à la prison. - *Je ne voulais pas la voler. Dans la bousculade elle est tombée sur moi et je l'ai gardée, mais je l'ai rendue au surveillant* -.

Pour le procureur Sophie Guichon, - *ces outrages, rébellions et menaces*

sont intolérables dans une salle d'audience où les valeurs républicaines prennent tout leur sens, et qu'il ne faut pas confondre avec un parloir pour les familles -.

Jugement modéré

Elle a requis dix-huit mois ferme contre Luc Edouard, en situation de récidive, dix contre Blocquel, déjà titulaire d'un casier judiciaire, et six contre Sébastien Edouard. Elle s'est par ailleurs opposée à la confusion de ces peines avec les condamnations précédentes.

En défense, M^{me} Alexandra Granier, William Galliot et Florence Leroux-Christi ont tous invoqué le contexte de confusion totale et de bousculade générale qui avait marqué le prononcé du délibéré, entraînant les familles désemparées comme une marée humaine vers le box. Des circonstances dont le tribunal a manifestement tenu compte, appliquant un ticket modérateur par rapport aux peines requises par le parquet.

G. D.